

## Réinscription Modalités pour la rentrée 2022

### 1. Je m'acquitte de la CVEC

Avant de vous inscrire en ligne, vous devez impérativement obtenir votre attestation de Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) en vous connectant à :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- Vous êtes boursier : vous êtes exonéré de la somme à payer.
- Vous n'êtes pas boursier : vous devez vous acquitter de 95 €.

Dans les deux cas, **gardez précieusement le n° CVEC qui vous est attribué, il vous sera demandé lors de votre inscription en ligne.**

### 2. Je m'inscris en ligne obligatoirement à partir du 6 juillet 2022

Vous étiez déjà inscrit à l'Université de Poitiers

<https://iareins-alumni.appli.univ-poitiers.fr/iareins-alumni/etapes/identification.aspx>

### 3. Je paye en ligne obligatoirement par carte bancaire

Pour les boursiers

Il y a exonération des droits d'inscription.

Pour cela, il faut que l'ENSI Poitiers soit dans la liste des vœux émis sur votre dossier de bourse. Si ce n'est pas le cas vous devez contacter le plus rapidement possible le CROUS qui a émis la décision pour une réactualisation de votre dossier.

Pour les non boursiers

Les droits d'inscription s'élèvent à 601€.

#### Information utiles, pour tous :

Toute inscription sera finalisée si :

- Les droits d'inscription sont payés pour les non boursiers
- Si la notification de bourse mentionnant l'ENSI Poitiers dans les vœux est téléversée.

Si vous avez des questions, contactez la scolarité de l'Ecole: [scolarite.ensip@univ-poitiers.fr](mailto:scolarite.ensip@univ-poitiers.fr)

**Dans tous les cas vous devez impérativement**

1. Suivre les instructions pour finaliser le paiement
2. Imprimer le récapitulatif de votre inscription
3. Fournir vos pièces justificatives, via la plateforme Web : <https://pjweb.appli.univ-poitiers.fr/pjweb/>
4. Initialiser le mot de passe de votre compte SEL (Services En Ligne) : <https://sel.univ-poitiers.fr/>

**La scolarité sera disponible pour vous recevoir à partir du 22 août.**